



Belfius et les droits humains

Version décembre 2021

Les droits humains, une question fondamentale pour Belfius

À travers toutes nos opérations, nous veillons à ce que chacun se sente libre et égal, mais aussi respecté et valorisé. Ce respect des droits humains est un devoir et une évidence en tant que bancassueur et entreprise d'intérêt public. C'est aussi une condition fondamentale pour être « Meaningful & Inspiring » pour nos clients, nos collaborateurs, et la société au sens large. Notre politique en matière de droits humains est indissociablement liée à notre ambition de rester une banque durable et éthique.

Champ d'application de la politique

Notre politique de respect des droits humains s'applique à toutes les filiales et activités du groupe Belfius. Elle s'étend aussi à nos partenaires et fournisseurs : nous souhaitons uniquement travailler avec des personnes et des entreprises qui partagent notre vigilance à l'égard des droits humains et du droit du travail. De même, nous respectons les droits humains de nos collaborateurs. Et nous attendons de chacun d'eux un respect strict de cette politique.

Responsabilités

Chaque département de l'entreprise est responsable du respect des droits humains dans son périmètre d'activité, et prend les actions nécessaires pour veiller à sa bonne application. Belfius veille au respect des droits humains et du travail dans toutes ses activités.

Le comité de direction a revu et approuvé la politique de droits humains de Belfius et veille à son respect par l'ensemble des collaborateurs.

Nos engagements

Belfius ne se contente pas de se conformer aux exigences légales relatives aux droits humains – la loi belge et ses réglementations en matière de droits humains et droit du travail. Consciente de sa responsabilité en tant que bancassueur et entreprise d'intérêt public, elle souhaite aller plus loin et s'améliorer constamment en la matière.

> À cette fin, Belfius une série de normes volontaires, issues de normes et principes internationaux :

- la **Charte internationale des droits de l'homme** (International Bill on Human Rights) ;
- la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail** (ILO) ;
- les **Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains** (UN Guiding Principles on Business and Human Rights) ;
- les **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** (OECD Guidelines for Multinational Enterprises), et en particulier les recommandations pour une conduite responsable des entreprises dans le secteur financier.

- > À cette fin aussi, Belfius est signataire de normes internationales qui comprennent toutes des clauses sur les droits humains que nous entendons respecter :
- les **Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)**;
 - les **Principes de banque responsable (PRB) de l'UNEP FI** ;
 - les **Principes d'assurance durable (PSI) de l'UNEP FI** ;
 - les **Principes pour l'investissement responsable (PRI)** des Nations Unies.

Mise en œuvre

Belfius entend réduire au maximum ses risques en matière de durabilité : réduire son impact négatif sur la planète et les personnes, et augmenter son impact positif. Comment cela se traduit-il concrètement dans nos relations avec nos différentes parties prenantes, qui ont toutes droit au respect et dont on attend qu'elles respectent elles-mêmes les droits de l'homme.

1. Dans nos activités de base (produits et services)

Nous sommes présents dans tous les segments de l'économie belge, et bon nombre de nos activités sont liées aux entreprises et entrepreneurs. Par nos activités d'investissement, nous mettons des fonds à disposition d'entreprises de secteurs divers. Pour éviter les investissements et les financements des activités controversées ou qui enfreignent les droits humains, Belfius a établi sa propre politique sectorielle : la **Transition Acceleration Policy (TAP)**. Il s'agit pour Belfius d'accélérer la transition vers une société et une économie plus durables, en choisissant délibérément de ne pas ou plus financer et investir dans certains secteurs. Sont exclus, tous les secteurs ou entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies. La violation d'un seul principe suffit comme critère d'exclusion.

Belfius exclut également tout investissement direct dans les obligations émises par les états qui ne satisfont pas à une série de critères ou présentent des risques en matière de respect des droits humains. Les gouvernements, organismes publics et entreprises d'état de pays identifiés par la **Belfius Country Watchlist (BCWL)** sont exclus du financement. Il s'agit d'états visés par des sanctions internationales, de pays qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies, et d'états où les risques de blanchiment de fonds, de financement du terrorisme ou de violation d'embargos sont trop élevés.

De plus en plus d'investisseurs cherchent à investir leur argent dans le respect de leurs valeurs et convictions, et du monde qu'ils souhaitent laisser aux générations futures. Ils comptent sur Belfius pour leur offrir cette garantie quant à la gestion de leur épargne et de leurs investissements. En tant que gestionnaires de fonds, **Belfius Investment Partners (Belfius IP)**, **Candriam**, **Blackrock** et **JP Morgan** entretiennent un dialogue actif et constructif avec les entreprises dans lesquelles leurs fonds respectifs investissent. Ils expriment ainsi leurs points de vue, leurs préoccupations et leurs idées à la direction de ces entreprises, afin d'exercer une influence positive sur leurs stratégies en matière de durabilité. Belfius IP et Candriam sont également signataires des UN Principles for Responsible Investment (PRI). Pour plus de détails, voir les politiques d'engagements de **Belfius IP** et **Candriam**.

Belfius Insurance, en sa qualité de gestionnaire de son propre portefeuille, investit les réserves conformément à la Transition Acceleration Policy (TAP) avec le soutien de Belfius IP.

Veuillez voir également la [politique d'engagement de Belfius Insurance](#).

2. A l'égard de nos clients

Notre [politique d'acceptation clientèle](#) garantit que nous n'entamons une relation commerciale qu'avec des clients avec qui nous pouvons développer une relation commerciale forte et personnalisée dans une approche ouverte et honnête. Le genre, la race, la langue, l'orientation sexuelle et la religion ne sont jamais pris en considération dans la décision d'entrer ou non en relation avec nos clients. (Voir aussi [notre politique anti-discrimination](#)).

Belfius veille, tout au long de la relation commerciale, à rester fidèle à son engagement sociétal et à oeuvrer pour plus de durabilité. Elle doit donc s'assurer du respect, tant par ses clients que par elle-même, de toutes les réglementations et fiscalités applicables.

Nous respectons la vie privée de nos clients : nous garantissons la protection des données personnelles de nos clients et le respect de leur vie privée. L'utilisation des données personnelles se fait sur base du consentement et des préférences du client en conformité avec la législation applicable (voir notre [charte vie privée](#)).

3. A l'égard de nos collaborateurs

Belfius respecte les droits de ses collaborateurs, et attend d'eux qu'ils respectent ses valeurs en matière de droits humains.

- Un code de conduite destiné aux collaborateurs Belfius exige une attitude au travail basée sur l'honnêteté et l'éthique.
- Conformément à la loi belge et ses réglementations en matière de droits humains et droit du travail, nous interdisons formellement le travail des enfants pour l'ensemble de nos activités, ainsi que le travail forcé.
- Nous accordons une très grande importance à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement personnel et professionnel continu de nos employés. Les moyens mis en œuvre sont décrits dans la [politique relative à la santé et la sécurité au travail](#).
- Nous respectons la vie privée de nos employés et garantissons la protection de leur données personnelles et de leur vie privée.
- Belfius applique une politique de tolérance zéro en matière de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent. Les politiques à ces sujets sont disponibles sur notre [site web](#).
- La discrimination d'individus sur la base de caractéristiques personnelles telles que le genre, la couleur de peau, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle n'a pas sa place dans la culture d'entreprise de Belfius. Par conséquent, Belfius applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail, liée à des caractéristiques personnelles, y compris le harcèlement verbal, physique et sexuel. Pour en savoir plus, consultez notre politique anti-discrimination .
- Belfius est signataire de la Gender Diversity Charter (charte sur la diversité des genres) dans le secteur financier de « **Women in Finance** ». Par la signature de cette charte, Belfius s'engage à offrir équité et égalité des chances aux hommes et aux femmes dans le secteur financier belge en prenant des initiatives pour assurer l'égalité hommes/femmes à tous les niveaux et en favorisant une culture inclusive. Belfius s'engage ainsi à fixer des objectifs, prendre des mesures concrètes, fixer des objectifs chiffrés positifs et rendre compte publiquement de ses avancées chaque année.
- Rémunération :
 - Nos salaires sont conformes au marché. De cette manière, nous pouvons attirer et retenir les meilleurs talents, et de rémunérer nos collaborateurs à leur juste valeur et avec un salaire décent. Nous pratiquons l'égalité des salaires entre hommes et femmes.
 - La rémunération des managers se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette partie variable est en partie liée aux avancées de la banque en matière de durabilité, et au respect des droits humains et du travail. Voir notre [déclaration sur l'ESG et la rémunération](#).
- Belfius se conforme à toutes les lois, règles et réglementations applicables en Belgique. Cela comprend la législation sur les conventions collectives, la négociation et la liberté d'association.
- Tous les employés (à l'exception du cadre supérieur qui est soumis à une politique spécifique) voient leurs conditions de travail régies par des conventions collectives de travail.
- Les collaborateurs sont ainsi représentés par les représentants des salariés qui se concertent régulièrement avec le management sur tous les sujets liés aux conditions de travail des employés tels que le bien-être et la sécurité des employés et leurs droits, la limitation du temps de travail, le télétravail, la participation des employés aux résultats de l'entreprise ou la politique de mobilité. La direction de Belfius entretient un dialogue constructif avec l'ensemble des représentants du personnel (syndicats) avec lesquels elle interagit en partenariat et dans un esprit de confiance.
- Tout collaborateur qui constate une violation des droits humains chez Belfius est invité à la signaler via une [procédure de whistleblowing](#) communiquée au sein de l'entreprise.

4. A l'égard de nos fournisseurs

Il importe que les produits et services que nous utilisons dans le cadre de nos activités soient respectueux des droits humains et du droit travail. Nous attendons donc de nos fournisseurs un comportement aligné à nos valeurs . À cette fin, nos fournisseurs signent un [code éthique en matière de développement durable](#). À travers ce code, ils s'engagent notamment, ainsi que leurs filiales et fournisseurs, à défendre, soutenir et respecter la protection des droits humains proclamés au niveau international. Des évaluations régulières déterminent leur niveau d'implication dans ces domaines. Si nécessaire, un suivi des performances et des actions de remédiations sont demandées.

Un document évolutif

Cette politique évolue en permanence pour intégrer de nouveaux engagements, l'évolution de nos pratiques, et celle des réglementations.

Nous encourageons aussi toutes nos parties prenantes à prendre contact avec Belfius en cas de doute ou de questions sur la portée concrète de cette politique et à nous signaler les éléments qui pourraient faire défaut. Vous pouvez transmettre vos remarques via tous nos canaux Belfius, et via une adresse spécifique : esg@belfius.be.

Nous analyserons vos commentaires dans les plus brefs délais, et prendrons les mesures nécessaires pour améliorer nos opérations.

Reporting sur notre politique en matière des droits humains

Dans son rapport annuel de durabilité, Belfius rapporte chaque année l'évolution de son approche en matière de respect des droits humains, et ses résultats.

La présente politique est librement accessible sur le site web de Belfius, dans sa dernière version en date. Elle évolue en permanence pour intégrer de nouveaux engagements, l'évolution de nos pratiques, et celle des réglementations.